

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 7 décembre 2020, débutée à 12 h, au 38, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{mes} les conseillères	Carole CHEVARIE Patricia COUETTE Marie CORBEY
MM. les conseillers	Mario GAUMONT Daniel CAMIRÉ

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

EST ABSENTE

M ^{me} la conseillère	Cécile CAMIRÉ
--------------------------------	---------------

EST AUSSI PRÉSENTE

M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ
------------------------------	------------------------------

CITOYEN: 0

JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance.

2020-12-349

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020, se tenant à compter de 12 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-350

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2020-319, INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA TAXATION ET LES COMPENSATIONS DE L'ANNÉE 2021 »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ et que celle-ci en a fait la présentation et le dépôt lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée et son coût;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le règlement numéro 2020-319, intitulé « Règlement concernant la taxation et les compensations de l'année 2021 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
N° 2020-320, INTITULÉ : « RÈGLEMENT VISANT À AUGMENTER LE
FONDS DE ROULEMENT À 2 000 000 \$ »**

M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE donne avis de motion que le projet de règlement n° 2020-320 intitulé : « Règlement visant à augmenter le fonds de roulement à 2 000 000 \$ », qu'elle présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

Ce règlement vise notamment à majorer le fonds de roulement de 800 000 \$, portant celui-ci à 2 000 000 \$.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
N° 2020-321, INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N° 2003-002 CONCERNANT LES SÉANCES DU CONSEIL ET LA RÉGIE
INTERNE »**

M^{me} la conseillère Patricia COUETTE donne avis de motion que le projet de règlement n° 2020-321 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement n° 2003-002 concernant les séances du conseil et la régie interne », qu'elle présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

Ce règlement vise notamment à changer l'heure de la tenue des séances ordinaires et à modifier la fixation de la séance ordinaire du mois de novembre lors de l'année d'une élection municipale régulière.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

En l'absence de public, aucune question n'est soulevée.

2020-12-351

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 7 décembre 2020, débutée à 12 h, soit levée à 12 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

AC/bb